



COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Présents : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), BEGLIA Gérard, COMPERAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absents excusés : GODARD Philippe, MUGUET Anne-Magali

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PRÉVOST Yvette

POTHEAU Geneviève donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis

Secrétaire de séance : GARAULT Jean-Claude

Mise en place de la façon de faire les comptes-rendus des conseils municipaux et de la retranscription au secrétariat de Mairie dans les jours qui suivent le conseil municipal pour l'affichage au maximum huit jours après la séance.

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Subventions extérieures
- Suspension des loyers « La Champlostine »

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

ORDRE DU JOUR

2020/017 : Attributions subventions extérieures :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de subventions d'associations, extérieures à la commune ont été reçues en Mairie :

PEP de l'Yonne (œuvre pour l'accès de tous à l'école, à l'éducation, à la santé, à l'insertion professionnelle, aux vacances, à la culture, aux loisirs et à la vie sociale) ; CIFA (Centre Interprofessionnel de Formation des Apprentis de l'Yonne), Champlost y compte trois élèves ; BATICIFA à Auxerre (Champlost n'y a pas d'élève) ; FRANCE ALZHEIMER ; ADIL89 (Aide Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne) ; JEUNESSE AU PLEIN AIR (assistance au départ en vacances des familles et aux classes de découverte des enfants) ; AFSEP (association pour l'accompagnement des malades de la sclérose en plaques) ; AFM TELETHON (Association Française contre les Myopathies) ; « LA BONNE ENTENTE DE VAUDEURS » association proposant des cours de gymnastique en particulier pour les anciens

Il est proposé d'attribuer une subvention aux associations extérieures comme suit :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| • CIFA | : 300 € |
| • PEP 89 | : 50€ |
| • LA BONNE ENTENTE DE VAUDEURS | : 200€ |

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/018 : Suspension loyers des professionnels occupants des locaux de la commune :

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter la suspension du loyer du restaurant « La Champlostine » pour trois mois (avril, mai, juin 2020) en raison des difficultés nées de la pandémie de coronavirus ces derniers mois, N'ayant pas encore une activité au moins égale à une année, cette entreprise n'entre pas dans le champ d'application des dispositifs d'aide gouvernementale. Cette mesure qui représente une remise gracieuse de 2400 € s'impose pour ne pas compromettre la pérennité de ce service à la population particulièrement important pour le village et dont la municipalité est porteuse.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/019 : Vote des taux d'imposition communaux :

M. le Maire précise que les taux d'imposition communaux doivent être votés avant le 3 juillet 2020. Le taux de la Taxe d'Habitation ne peut être relevé cette année car elle est supprimée à l'initiative du Gouvernement (sans que nous sachions pour l'instant comment cette importante recette pour notre commune sera remplacée).

Le Conseil adopte à l'unanimité une hausse de 2 % des trois taxes modifiables soit pour 2020 :

Taxe d'habitation :	19,24% - Taux gelé
Taxe foncière bâti :	16,15%
Taxe foncière non bâti :	47,11%
CFE :	18,95%

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/020 : Instauration prime exceptionnelle COVID-19 :

M. le Maire propose que soit allouée une prime aux personnels communaux qui ont maintenu la permanence du service, en présentiel ou en télétravail, pendant la pandémie de la COVID-19. Il précise que cette prime ne peut réglementairement dépasser 1000€ par agent et qu'elle est versée au prorata du temps de travail effectué. Cet avantage exceptionnel est exonéré de charges sociales et fiscales. Les personnels concernés sont quatre, à savoir le secrétariat de mairie et les deux employés communaux. Il est proposé de voter l'allocation de cette prime de 1000€ à trois de ces quatre employés municipaux et 660€ pour le 4^{ème} employé.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/021 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID :

M. le Maire explique que cette commission se réunit une seule fois par an et qu'il convient ici d'établir deux listes de 12 candidats titulaires et 12 candidats suppléants à transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques.

Sont désignés candidats titulaires :

Christophe SEILLIEBERT, Christiane BOCAT-MONNET, Jean-Claude GARAUULT, Gérard BEGLIA, Pierre CHICON, Jean-Raymond COMPERAT, Roland GUILLEMEAU, Yvette PREVOST, Arnaud ZIELINSKI, Geneviève POTHEAU Max MAIO, Anne-Magalie MUGUET

Sont désignés candidats suppléants :

Nathalie LEMEITER, Philippe GODARD, Dominique CALMUS, Ginette DELAITRE, André LEPRUN, Bernard GOUDON, Jean-Louis LEPRUN, Daniel BREUILLE-MARTIN, Guy DUBESSET, Joël GERBEAULT, Aimée SOLIVEAU, Marc VANCAYSSELE

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/022 : Demande de subventions pour l'informatisation des bibliothèques communales – DRAC et Conseil Général :

Christophe SEILLIEBERT, premier adjoint informe que le logiciel de gestion de la bibliothèque n'est plus maintenu et ne fonctionne plus.

La DRAC peut subventionner 50 % des logiciels et matériels informatiques, le conseil départemental prend 50 % des formations.

Le logiciel en lui-même est vendu 315,00€, le catalogue en ligne coûte 510,00€, l'installation et la maintenance sont facturées 447,20€. La formation coûte 620,00€.

Pour obtenir les subventions tant de la DRAC que du Conseil Départemental le projet total doit représenter un investissement total de 2000,00 €. Pour atteindre ce niveau, il est proposé d'ajouter deux matériels qui seraient utiles à savoir un écran pour 108,33€ et un routeur Wi-Fi pour 52,50€. Notre investissement total atteindrait ainsi 2053,03€ ce qui le rend éligible aux subventions.

La charge restante pour la commune se limiterait ainsi à environ 1000,00€.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/023 : Créances éteintes :

M. le Maire informe que M. le Receveur a dressé un état des produits irrécouvrables portant sur les années 2016 à 2018 ayant pour motif « clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire » de HARTMANN Mickaël. Cet état représente un montant total de 730,15 €

M. le Maire précise que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par M. le Receveur dans les délais légaux et réglementaires.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

La communication présentée par Philippe Godard :

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, notre collègue Philippe Godard nous a fait une présentation sur la communication telle qu'il souhaiterait que nous la pratiquions à Champlost.

Selon Philippe GODARD la communication justifierait à elle seule un poste d'adjoint au Maire dont il se propose d'assurer la charge. M. le Maire et ses trois adjoints ne partagent pas cette position et en ont fait part à Philippe GODARD lors d'un entretien particulier le lundi 22 juin 2020.

Il est également rappelé que lors de la séance d'installation du Conseil Municipal le 4 juin 2020, le nombre des adjoints a été fixé à trois à l'unanimité des élus (Philippe Godard compris).

Les trois adjoints actuels ont également été nommés à l'unanimité lors de cette même séance.

Au terme d'un échange riche entre les élus il n'apparaît, ni nécessaire, ni utile, de retenir la proposition de Philippe GODARD.

L'ensemble des élus présents s'aligne sur la position de M. le Maire et de ses trois adjoints et rejettent la proposition de Philippe GODARD. M. le Maire est mandaté par le Conseil pour informer Philippe GODARD de cette position consensuelle.

Les pompiers :

Le chef des pompiers, Dominique Calmus a fait valoir ses droits à la retraite, Le règlement prévoit qu'en l'absence du Chef des pompiers, c'est le Chef-adjoint (Gwenaël Lorin) qui est supposé le remplacer. On observe en outre depuis quelques mois une baisse inquiétante des effectifs.

De manière à faire un tour le plus complet possible des difficultés rencontrées par le CPI de Champlost une réunion avait été organisée entre l'ensemble des pompiers, le Maire et les trois adjoints le 30 juin 2020.

Le matériel est vieillissant (véhicules très anciens) et un renouvellement important en équipements est à prévoir rapidement (véhicules, casques, baudriers, vestiaires...)

Les disponibilités financières de la commune ne permettent pas de répondre dans l'immédiat à toutes les demandes des pompiers. Il est néanmoins convenu qu'en 2020, la municipalité pourra financer une camionnette légère à un prix raisonnable ainsi que de nouvelles tenues de feu.

Le Conseil espère en contrepartie un engagement de la part du nouveau chef des pompiers quant à la pérennité du CPI de Champlost.

Fête Nationale du 14 juillet – Feu d'artifice :

Considérant que l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la pandémie du coronavirus, lequel ne saurait être levé avant le 10 juillet 2020, il est apparu très compliqué d'anticiper et de préparer les festivités habituellement liées à la commémoration de la Fête Nationale que nous aurions voulues le 12 juillet.

En outre, à l'initiative de Christiane BOCAT-MONET, la CCSA a programmé pour le 24 juillet une soirée des « Bistrots Nomades » sur notre commune. Cette animation désormais connue et appréciée sur les communes de la CCSA pourrait drainer sur notre village jusqu'à 200 personnes. Cette soirée suppose la participation de la commune, du comité des fêtes et permettra au restaurant « La Champlostine » de travailler ; toutes les bonnes volontés seront bienvenues pour assurer sa réussite.

Le feu d'artifice serait ainsi tiré au terme de cette soirée.

La séance est levée à 23 h 40.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 9 juillet 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

